

## Petit point sur la situation sanitaire suite à l'audioconférence du 30 octobre

A partir d'aujourd'hui la France est de nouveau confinée.

Tous les commerces désignés comme non-essentiels sont fermés, les déplacements sont de nouveau limités, l'attestation de circulation refait surface, par contre, pour ce nouveau confinement, les services publics restent ouverts.

**Nous ne sommes pas en Plan de Continuité de l'Activité (PCA), et c'est pourquoi toutes les missions doivent être assurées.**

**Pour les agents qui se rendront sur leurs sites, le justificatif à produire est la carte professionnelle, ou à défaut l'attestation de déplacement.**

Une attestation sera établie par la Direction et transmise aux responsables pour qu'elle soit remise aux agents de leur service.

M. Girault nous assure de la bienveillance des services de police qui seraient amenés à contrôler nos déplacements. Il ne faut pas hésiter à lui faire remonter tous les problèmes rencontrés.

**Les agents nomades, tels que les vérificateurs, huissiers, géomètres, continueront à intervenir en extérieur dans le respect des gestes barrières et en bonne intelligence.** Les vérifications qui doivent se faire dans des lieux fermés pour cause de confinement, comme des entreprises ou des restaurants, ne pourront se faire que dans le cas où un contact peut être assuré, sinon elles seront reportées.

**Les géomètres peuvent continuer à bénéficier de l'assistance d'aide-géomètres.**

**L'accueil continue mais il est recommandé de prendre rendez-vous puisque nos usagers n'ont pas vocation à circuler.**

M. Girault précise que les usagers pourront se déplacer dans nos services, comme par exemple pour le paiement d'une amende qui ne pourrait se faire chez le buraliste (sic), mais que nous ne leur enverrons pas d'attestation. En cas de contrôle, ils pourront présenter l'avis d'amende ou tout autre document.

Pour la délivrance des bons de secours, on ne remet pas en place le système d'accueil sur rendez-vous tel qu'il a été défini au printemps. En cas de contrôle les usagers présenteront le mail du Conseil Départemental.

### **Le télétravail doit être privilégié.**

Le recensement des volontaires au télétravail pour 2021 se déroule de façon concomitante avec la mise en place du télétravail pour les agents les plus vulnérables et pour ceux qui assurent des missions du PCA.

Le PCA est en cours d'actualisation avec les responsables de service. Une publication sera faite sur Ulysse 62 dès qu'il sera finalisé.

**Les agents vulnérables ont été contactés par mail par le Dr de Pauw, médecin de prévention.**

**La liste des pathologies est de nouveau celle du décret du 5 mai 2020 suite à la décision du conseil d'état d'annuler les dispositions du décret du 29 août.**

Si vous n'avez pas été contacté, il faut adresser un mail au Dr de Pauw, avec copie à Françoise Rivaux, infirmière, en communiquant le plus de renseignements possible sur votre situation et un numéro de téléphone pour être joignable.

**Attention :** Pour le télétravail COVID, on ne parle plus de volontariat. Un agent vulnérable ne peut refuser le télétravail que dans le cas où il est dans l'impossibilité d'y souscrire pour cause de connexion informatique impossible par exemple.

Les missions continuent et les agents ne peuvent refuser le télétravail si cette solution est la seule qui leur permettent de les assumer.

Les agents les plus vulnérables pourront continuer à travailler sur site, sur leurs missions habituelles ou non, si les conditions matérielles permettent de les installer à distance des collègues. Ils n'assureront pas l'accueil du public.

Des autorisations d'absence pourront être accordées si les missions de l'agent dit vulnérable ne peuvent être exécutées en télétravail ou s'il ne peut être isolé sur site.

**M. Girault rappelle que la contrepartie de l'exercice des missions est la rémunération. Il rappelle cependant que les responsables ne devront pas exercer de pression pour inciter au télétravail !**

Autrement dit, si vous ne souhaitez pas télétravailler, s'il n'y a pas de possibilité de vous installer dans des conditions sanitaires optimales sur vos missions ou d'autres, pas question pour autant de rester confiné, ça pourra être assimilé à du service non fait.

Côté matériel, la DDFiP a 80 PC en circulation pour le télétravail COVID, et 90 PC en stock.

Les installations continuent en VPN 15, le passage en VPN 10 ne peut se faire actuellement.

Les installations Tiny ne sont possibles que si les agents disposent d'une box installée de façon à permettre une connexion filaire, autrement dit pas question de télétravailler dans le garage ou sur le canapé du salon.

Une demande de matériel est en cours pour permettre à 40 % des agents de télétravailler.

Le Premier Ministre préconisait le télétravail sur 5 jours. Des discussions sont en cours entre les chefs de service et les équipes pour trouver la situation la plus favorable au fonctionnement du collectif de travail.

**Les EDR peuvent télétravailler** mais la configuration de leur équipement en VPN15 est plus compliquée dans la mesure où ils ne disposent pas de poste fixe.

### **Organisation de réunions et d'instances**

Il faut privilégier les réunions en visio ou audio pour éviter d'être trop nombreux. Les réunions à 3 ou 4 personnes ne posent pas réellement de problème.

### **Restauration collective**

En attente de décision, les restaurants administratifs restent ouverts.

### **Formation**

Les stages de formation continue sont suspendus jusqu'au 15 novembre.

Les formations métiers sont maintenues en mode allégé.

### **Masques**

Deux masques par agent, financés par le CHSCT, sont en cours de distribution.

Les EDR seront dotés prochainement sur leur affectation.

Des masques chirurgicaux sont disponibles sur chaque site. Un stock important existe en Direction, division du BIL, pour réapprovisionner les sites au fur et à mesure des besoins.

### **Rentrée scolaire du 2 novembre**

les informations concernant la rentrée scolaire des enfants peuvent être différentes d'un établissement à l'autre (rentrée scolaire prévue à 10h puis peut-être que non), bref, si remarque sur votre heure d'arrivée, contactez-nous.

**Plus que jamais, soyons SOLIDAIRES !  
Prenez soin de vous.**

**Contact : Catherine: 06-35-40-58-65**

**Nadège : 06-22-02-15-50**